

Questions orales

Voudrait-il également nous dire pourquoi un ancien ministre de Peterborough a annoncé le transfert en 1978? Le ministre veut-il nous faire connaître les facteurs qui ont amené le gouvernement à changer d'avis sur le transfert à Cornwall, si ce n'est que les libéraux ont perdu la circonscription de Peterborough?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, les trois premières questions du député appellent une réponse négative: ce n'est pour aucune de ces trois raisons. Je lui ai expliqué à lui et à la Chambre les motifs de cette décision. C'est son gouvernement qui a décidé du dernier retard.

Des voix: Non.

M. Roberts: Ce sont les effets de cette décision sur les intérêts et le moral du personnel qui m'ont amené à réexaminer la question et à conclure que, dans l'intérêt du personnel de Parcs Canada, il fallait révoquer la décision initiale prise avant que son gouvernement n'ait à connaître de la question.

Une voix: C'est faux.

M. Roberts: Nous sommes revenus là-dessus en Chambre je ne sais combien de fois. J'ai expliqué clairement la situation. Le député aura beau chercher à attiser les passions sur cette question très épineuse, les motifs de la décision ne changeront pas. Il devrait avoir la bonne grâce de s'incliner devant cette décision et d'en comprendre les motifs.

Une voix: C'est du favoritisme.

M. Domm: Madame le Président, si je parle sans cesse de Parcs Canada, c'est qu'on a pris cette décision bien des fois. J'aimerais poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. C'est aussi au sujet du déplacement de Parcs Canada.

Comme c'est le gouvernement du Canada qui paiera les frais de déménagement des employés de Parcs Canada de Peterborough à Cornwall, de même que le loyer prévu dans un bail de cinq ans pour des locaux situés au centre-ville de Peterborough, le président du Conseil du Trésor pourrait-il dire à la Chambre combien cela coûtera aux contribuables canadiens?

Deuxièmement, pourrait-il aussi informer la Chambre de l'aide que le gouvernement a l'intention d'offrir aux locataires du centre-ville de Peterborough qu'il a jetés sur le pavé pour louer 40,000 pieds carrés de locaux qui ne servent à rien? Le gouvernement a expulsé ces locataires pour faire de la place à Parcs Canada, qui a maintenant reçu l'ordre de rester dans la circonscription d'un ministre libéral.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le Conseil du Trésor a permis à Parcs Canada de rester à Cornwall parce que cela coûte moins cher. Il en coûtera moins cher aux contribuables de laisser Parcs Canada à Cornwall que de déménager cet organisme à Peterborough comme prévu.

Si vous me le permettez, j'aimerais faire remarquer au député, qui a posé sa question dans un contexte plus large, que j'ai été très heureux d'apprendre que l'Association progressiste conservatrice de la circonscription d'Algoma avait écrit au ministre d'État (Mines) pour la féliciter des efforts qu'elle avait déployés pour que l'Eldorado s'installe à Blind River.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les efforts qu'elle avait déployés?

M. Johnston: Voilà, madame le Président, pour ce qui est du favoritisme politique.

* * *

LES PRATIQUES DÉLOYALES À L'ÉGARD DES EMPLOYÉS

L'ATTITUDE ANTISYNDICALE DES BANQUES À CHARTE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme le ministre le sait certainement, le Conseil consultatif de la situation de la femme vient de recommander au gouvernement fédéral d'enquêter sur l'attitude antisyndicale des banques à charte du Canada. Le ministre peut-il nous confirmer que cette enquête aura lieu et, dans l'affirmative, quand elle débutera et quel sera le mandat des commissaires?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Il doit se rendre compte que je ne suis pas chargé de la situation de la femme et que cette question relève d'un autre ministre.

Pour ce qui est des injustices dans le domaine syndical, si les intéressés portent plainte, mon ministère en aura bien sûr connaissance et prendra les mesures voulues.

M. Parker: Madame le Président, cette réponse ne me satisfait pas. Comme les trois quarts des travailleuses des banques canadiennes sont des femmes et que le gouvernement a fait à peine allusion à la condition féminine dans le discours du trône, le ministre peut-il nous dire, ici même, s'il entend mener cette enquête?

M. Regan: Madame le Président, je regrette infiniment que ma première réponse n'ait pas satisfait le député. À l'avenir, je vais faire tout mon possible pour lui donner des réponses qui le satisferont davantage. Néanmoins, personne n'a communiqué avec moi au sujet de cette affaire.